



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Avis public

Règlement 2018-115 Remplaçant le Règlement 2016-100 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, que lors de la session ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 mai 2018, le règlement portant le numéro 2018-115 a été adopté.

Ce règlement selon les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique énonce le principe général suivant : ***L'employé doit exercer ses fonctions et organiser ses activités professionnelles de façon à préserver et à maintenir la confiance du public envers la Municipalité.***

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 12h30 à 15h30 au 66 chemin Auckland.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, 10 mai 2018.

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe